

Pétition au Conseil Municipal de la Ville de Genève – Mai 2022

« *Laisser les artistes habiter là où ils travaillent* »

Des artistes ayant choisi ou ayant été contraint.e.s d'habiter leur atelier, loué entre autre à la GIM (Gérance immobilière municipale) risquent, au motif qu'il est en principe interdit de résider légalement dans un local commercial, de voir leur bail résilié et de perdre ainsi à la fois leur logement et leur lieu de travail.

Beaucoup ne peuvent assumer deux loyers (un atelier et un logement) et choisissent de résider dans leur lieu de travail afin de ne pas absorber tout leur temps de travail artistique dans un travail alimentaire dans le but unique de pouvoir se loger. Habiter son lieu de travail de manière illégale précarise une situation déjà fragile.

Selon le Conseiller administratif Alfonzo Gomez, il est possible à un locataire de la Gérance immobilière municipale (GIM) d'habiter sur son lieu de travail, à plusieurs conditions cumulatives malheureusement rarement réunies : l'accord préalable de la gérance en question, la stipulation au moment de la signature du bail de la mixité du bail (le même local doit être loué à la fois comme un logement et un lieu de travail) dans le respect du règlement des logements à caractère social, si on n'est pas dans un loyer libre.

Les soussignées et soussignés demandent au Conseil municipal et au Conseil Administratif de la Ville de Genève de modifier les textes réglementaires en vigueur afin de faciliter la conclusion de baux mixtes dans ce contexte de crise du logement et ainsi permettra de faciliter l'accès à un espace de vie, d'échanges et de travail aux actrices et acteurs culturels locaux, d'apporter un début de solution aux nombreux espaces de bureaux vides à Genève et de redynamiser la scène artistique genevoise.

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	SIGNATURE



A RETOURNER AVANT LE 2 JUIN 2022 à

**VANDERLOVE LETTER
Place Simon-Goulart, 4 – 1201 Genève**